

**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO A L'OCCASION
DE LA REUNION INTERSESSIONNELLE SUR LES MIES ANTIPERSONNEL**

Genève, 9-11 Avril 2014

Messieurs les Co-présidents ;

Mesdames et Messieurs les participants;

En novembre 2011, lors du déroulement de la 11^{ème} Conférence des Etats Parties tenue à Phnom Penh au Cambodge, la République Démocratique du Congo a obtenu 26 mois d'extension intérimaire du délai de mise en œuvre de l'article 5 de la Convention. Ce délai devait courir du 02 novembre 2012 au 1^{er} janvier 2015.

Dans cette demande, mon pays avait pris l'engagement de poursuivre le déminage et les enquêtes à travers deux méthodes spécifiques appelées GMAS et GMAA pour couvrir presque 70% du territoire national représentant à peu près l'espace de 2/3 du pays qui n'avait pas encore été évalué. Cette action était inscrite en marge du nettoyage de notre base des données existante qui a relevé 82 zones dont 12 ZCD et 70 ZSD.

Avant l'abandon de ces deux méthodes, nous avons réussi à nettoyer 19 ZCD et 13 nouvelles ZSD se sont ajoutées. Ainsi, notre base des données a enregistré en définitive pour cette phase 76 ZSD.

Suite aux faiblesses des deux méthodes précitées dues principalement à la lenteur, au coût élevé et aux exigences des opérations, notre programme a décidé du changement de la méthodologie.

C'est ainsi qu'avec l'appui financier du Gouvernement du Japon et l'accompagnement de l'UNMAS, nous avons lancé l'Enquête Nationale de Contamination par Mines combinée aux Sous Munitions.

Messieurs les Coprésidents ;

Pendant plus ou moins 9 mois, les opérateurs nationaux sous supervision des opérateurs internationaux (MAG, NPA, DCA, Handicap International) ont mené des consultations de collecte d'opinion et des données pour 403 zones ciblées à travers plus ou moins 142 réunions qui ont concerné à peu près 6.431 personnes dans 8 Provinces, 14 districts, 40 territoires et 390 villages.

Déjà au niveau de la collecte d'opinion et des données, l'opération a conduit au déclassement de 264 zones.

Après traitement et contrôle qualité, l'enquête nous a révélé 54 nouvelles zones dangereuses représentant une surface totale 411.050 m².

Messieurs les Co-présidents ;

Le cumul de ces deux phases permet à la RDC de mieux cerner la problématique des Mines Antipersonnel aujourd'hui pour répondre aux exigences de la Convention, notamment aux assignations de la période d'extension intérimaire de 26 mois lui accordée.

Ainsi, le pays compte 130 zones dangereuses représentant environ 1.823.292 m² répartis à travers 8 Provinces sur les 11 que compte la RDC.

Les Provinces du Bandundu et du Bas-Congo ainsi que la Ville de Kinshasa la capitale sont déclarées ce jour libres des Mines Antipersonnel.

Toutefois, il convient de signaler que suite à l'insécurité due à la présence des groupes armés nationaux et étrangers, les Territoires de Dungu et d'Aru dans la Province Orientale n'ont pas été enquêtés, bien qu'ils aient été ciblés lors de la programmation de l'enquête Nationale.

Messieurs les Co-présidents ;

Pour relever le défi restant de la mise en œuvre c'est-à-dire du nettoyage de ces 130 zones, la RDC s'est inspiré de l'expérience du déminage effectué sur son territoire dans les 10 dernières années.

A partir de cette base, notre programme a estimé qu'avec un léger accroissement de la capacité opérationnelle actuelle – c'est-à-dire en maintenant le même nombre d'opérateurs - et en misant sur le renforcement des capacités nationales à travers la formation quelques équipes des éléments du Corps de Génie des FARDC et de la Police Nationale Congolaise détachés au Déminage Humanitaire, le pays peut faire face à ce défi dans un délai de Six ans à dater du 1^{er} Janvier 2015, date prévue pour la fin de l'extension intérimaire de 26 mois. Ce qui signifie qu'à la date du 31 décembre 2020, mon pays peut être déclaré libre des mines.

Pour y arriver, il faudra plus ou moins 20 millions de dollars américains lorsqu'on considère la moyenne pondérée de 15,3 \$US comme coût du déminage par m². Tout

calcul fait, il faut 19.431.730 \$US uniquement pour le traitement de 130 zones et la différence de 568.270 \$US servira à la finalisation de l'enquête des Territoires inachevés d'ARU et de Dungu en Province Orientale.

Quant à la contribution du Gouvernement, c'est ici le lieu de signaler l'insertion au budget de l'Etat de l'équivalent de plus ou moins 600.000 dollars américains qui serviront aux dépenses de coordination et de supervision du programme.

Messieurs les Coprésidents ;

A ce stade, notre pays a besoin de la consolidation de cette solidarité internationale pour l'appuyer à poursuivre ces efforts aussi considérables déployés dans ce laps de temps. L'appui des bailleurs des fonds avec les 20 millions de dollars sollicités pourra nous permettre de faire un grand pas dans la mise en œuvre de la Convention.

Aussi, mon pays plaide pour l'appui au renforcement des capacités nationales à assumer de manière efficace la coordination du programme. Ce renforcement est aussi envisagé pour nous permettre de prendre en charge la question de la contamination résiduelle par des Restes Explosifs de guerre qui, lors de l'enquête nationale, a révélé d'ores et déjà 80 zones dangereuses dans les 8 Provinces visitées.

La RDC salue dans ce sens le partenariat déjà actif avec le Gouvernement norvégien à travers l'organisation NPA et encourage les autres pays à accompagner son programme en ce qui concerne la question de renforcement des capacités nationales qui fait désormais partie de nos priorités pour assurer une gestion durable et efficiente du secteur.

Pour terminer cette allocution, je voudrais remercier, au nom de mon pays, le Gouvernement du Japon pour sa contribution financière significative qui a conduit à la conception et à la finalisation de l'enquête nationale sur la contamination par Mines Antipersonnel en République Démocratique du Congo.

Que l'UNMAS et tous les opérateurs nationaux et internationaux trouvent ici l'expression de notre gratitude pour leur implication à cette phase aussi importante pour l'action Antimines en RDC.

Je vous remercie

Maître SUDI ALIMASI KIMPUTU
COORDONNATEUR NATIONAL DU CENTRE
CONGOLAIS DE LUTTE ANTIMINES